

FLASH INFOS

Février 2022 – N°22



Bis repetita : Free dépose un nouveau projet d'installation d'antenne 5G

Voici le communiqué que nous avons remis à la presse le samedi 22 janvier :

« Nous avons reçu le 12 janvier un dossier d'information mairie concernant une nouvelle demande pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile 5G dans la zone artisanale de Saint-Samson (5, rue des Avoiries) par la société FREE.

Le même type de demande a été fait par plusieurs opérateurs sur la commune de Taden, en limite de la commune de Saint-Samson. Nous avons pris contact avec la mairie de Taden pour travailler avec elle sur ce sujet. Nous réaffirmons notre opposition systématique à tout projet d'installation d'antenne relais trop proche des habitations. Nous nous opposerons également à tout projet non mutualisé car il est impensable de voir nos communes défigurées par plusieurs antennes proches de quelques centaines de mètres les unes des autres. Nous avons d'ailleurs fait part de cette position au député de la circonscription, au sous-préfet de Dinan et au représentant de l'opérateur.

Cette position est cohérente avec la réponse (publiée au journal officiel du Sénat le 13/01/2022), du ministère de la cohésion des territoires et des collectivités territoriales à une question posée au Sénat. Les dispositions du II de l'article D. 98-6-1 du code des postes et des communications électroniques prévoient en effet que « la mutualisation des équipements passifs de radiotéléphonie mobile constitue une obligation incombant aux opérateurs exploitant des réseaux de radiocommunications mobiles terrestres ouverts au public. Ainsi, lorsque ceux-ci envisagent d'établir un pylône, ils doivent privilégier toute solution de partage avec un pylône existant, veiller à ce que l'accueil ultérieur d'opérateurs soit rendu possible ou encore répondre aux demandes raisonnables de partage de ces pylônes émanant d'autres opérateurs, sous réserve de la faisabilité technique de cette mutualisation ».

Un dossier imprimé est disponible en mairie et sur le site internet de la commune. Jusqu'au 3 février 2022, vous pouvez apporter vos remarques en mairie sur un livret prévu à cet effet ou par l'intermédiaire d'un message envoyé à l'adresse de la mairie : stsamson.mairie@wanadoo.fr.

Le dispositif « Argent de poche » redémarre



Il s'inscrit dans le cadre de la politique de la municipalité vis-à-vis de la jeunesse et a pour objectif d'associer les jeunes à la vie de la cité.

Il a plusieurs objectifs :

- valoriser l'action des jeunes vis à vis des adultes
- créer du lien entre jeunes, élus, agents et habitants
- découvrir les structures municipales
- permettre à un jeune d'obtenir une indemnité d'un montant de 15 euros en échange d'une mission de travail d'une durée de 3 heures consécutives dans la commune.

Cette mission est encadrée par un membre du personnel communal ou un élu. [Tout jeune domicilié à Saint-Samson-sur-Rance qui a entre 16 ans et 18 ans peut y participer.](#)

Vous pouvez compléter un dossier d'inscription en mairie en nous indiquant vos disponibilités pour les prochaines vacances scolaires, à partir du 7 février, puis nous vous contacterons.

Comptez les oiseaux les 29 et 30 janvier 2022

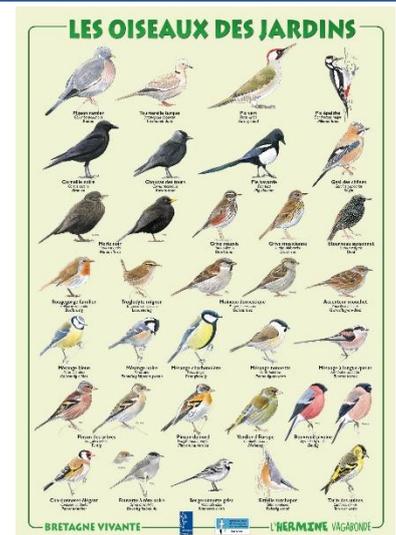
Initiée par le GEOCA (Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes-d'Armor) depuis 2009 dans le département, cette opération est basée sur des expériences déjà réalisées dans des régions et des pays voisins.

LE PRINCIPE : Notez les oiseaux présents dans votre jardin (ou le lieu choisi) pendant 1 heure et comptez le maximum d'individus vus en même temps par espèce.

Retrouvez toutes les informations sur :

<https://www.geoca.fr/participer/operation-oiseaux-des-jardins/>

Si vous êtes débutant, aidez-vous du poster des oiseaux des jardins pour éviter les confusions. Cliquez sur l'image pour le télécharger !



Aidez-nous à recenser les mares de la commune



Saint-Samson fait partie des 25 premières communes de Dinan agglomération sélectionnées pour travailler sur un Atlas de la Biodiversité Intercommunale.

Dans ce cadre, plusieurs recensements vont être lancés : le premier concerne la localisation des étendues d'eau (mares, lavoirs...) essentielles pour le maintien de la biodiversité. Le deuxième a pour but de recenser les bâtiments publics et privés qui accueillent cette biodiversité et en particulier les chauves-souris et les oiseaux (mésanges, hirondelles, bergeronnettes, troglodytes...).

N'hésitez pas à transmettre vos observations à la mairie.

Un point sur les travaux à venir

A LA MEFFRAIS

Le dossier de réhabilitation du réseau d'eau pluviale et de la chaussée avance ! Avec le cabinet d'études Ada'o, nous tentons de lever les obstacles les uns après les autres.

Nous proposons aux riverains et à toutes les personnes intéressées de faire un premier point d'étape sur place **le 19 février à 10 h** (RDV à l'entrée de la Meffrais, en face de l'entrée du Clos du Chêne).

A LA QUINARDAIS

La réfection d'une partie de la route de la Quinardais est prévue en 2023.

D'ici-là, le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable est programmé dans le secteur dans l'année. Nous avons également prévu de réhabiliter le réseau d'eau pluviale dès cette année. Pour lancer ce travail, nous invitons les riverains et toutes les personnes intéressées à une première rencontre **le samedi 5 février 2022 à 10h** (RDV sur le parking du Service technique).

RUE DE LA CROIX GUILLOU

Nous avons émis de nombreuses réserves sur les travaux du réseau d'assainissement qui se sont terminés fin 2021.

Lorsque la météo sera plus clémente, l'entreprise reviendra finaliser le chantier.

Une permanence pour la mutuelle santé communale

Marie Henry, responsable clientèle AXA, tiendra une permanence à la mairie le **mardi 22 février de 9 h 30 à 18 h**. Vous pouvez d'ores et déjà prendre un rendez-vous au 06 98 96 52 35.

D'autres permanences sont prévues **le jeudi 24 mars et le mardi 26 avril**.